



Attention ! Le délégué d'un club ne peut représenter plus d'un club autre que le sien et doit obligatoirement présenter sa licence.

**ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE »
DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
A la salle des Fêtes – 1, Rue de l'Eglise – 67560 ROSHEIM
le samedi 20 novembre 2021**

(Inscription des pouvoirs de 08H00 à 09H00)

POUVOIR *(à remettre le jour des AGE0)*
pour représenter son propre club

Je soussigné(e), Mme/M. _____ licence N° _____

Président(e) du club de _____ Affiliation N° _____

• représente mon club aux AGE0

Date : _____ (cachet du club) Signature du Président(e) :

➔ ou

• donne pouvoir à :

Mme/M. _____

membre de mon club depuis 6 mois au moins, titulaire de la licence de dirigeant(e), de joueur ou d'arbitre N° _____

pour représenter mon club aux AGE0

Dans ce cas, la mention manuscrite « BON POUR POUVOIR », est obligatoire.

Date : _____ (cachet du club) Signature du Président(e) :